



Commune de **RETournac**

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du 30 Septembre 2021

Le 30 Septembre 2021 à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 22/09/2021, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, Marièle LIABEUF, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Corinne TARGHETTA

Absents excusés représentés : Patrice WAUTHIER par Maëlle JOLY, Jean-Yves AUBERT par Pierre ASTOR

Mme Maëlle JOLY a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Public : M. David LUMINIER (journaliste représentant La Tribune Le Progrès)

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 Juillet 2021 à l'unanimité après rectification d'une erreur de plume au point

<p>4.2 – Désignation au sein des commissions municipales DCM 2021-09-081</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none">♦ Approuve l'intégration de Mme Cindy ISSARTEL au sein de la commission n° 2♦ Rappelle la composition de cette commission<ul style="list-style-type: none">♦ N°2 - Commission « Communication, Tourisme, Animation, Vie associative culturelle et sportive, Gestion des salles » : Thierry BENEVENT – Daniel DI LITTA – Jean-Pierre FILIOL - Maryse RIBEYRON – Raoul GANIVET – Carole GIGANT - Marièle LIABEUF – David SUC – Stéphanie GRANOUILLET – Patrice WAUTHIER – Maëlle JOLY – Pierre ASTOR – Jean Yves AUBERT - Antoine MALEYSSON – Cindy ISSARTEL
<p>4.3 - Organisation du Temps de Travail à compter du 1^{er} janvier 2022 au sein des services de la Commune de Retournac DCM 2021-09-082</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (un contre et deux abstentions)</p> <ul style="list-style-type: none">♦ Adopte la proposition d'avenant n°1 au temps de travail et à l'organisation du temps de travail applicable aux agents de la Commune de Retournac à compter du 1^{er} janvier 2022.

<p>4.4 Convention de mise à disposition d'un local au Département DCM 2021-09-83</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Adopte la proposition de convention à intervenir entre la commune de Retournac et le Département ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux d'un local sis 12 Place du Onze Novembre pour l'organisation des permanences des assistantes sociales. ◆ Dit que la présente convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable à compter du 1^{er} octobre 2021 ◆ Autorise Le Maire à signer la présente convention ainsi que tout acte afférent à son exécution. 												
<p>5.1 Forêt de Miaune : Approbation de l'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2022 DCM 2021-09-084</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Accepte les propositions de coupes et leur destination pour l'année 2022 comme mentionnées ci-dessous. <table border="1" data-bbox="446 235 550 1590"> <thead> <tr> <th>N° Parcelle</th> <th>Type de Coupe</th> <th>Destination et mode de commercialisation</th> <th>Volume estimatif à délivrer</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>12</td> <td>RS</td> <td>Délivrance sur pied</td> <td>120m3</td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>AMEL</td> <td>Délivrance sur pied</td> <td>130m3</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Autorise Le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération. 	N° Parcelle	Type de Coupe	Destination et mode de commercialisation	Volume estimatif à délivrer	12	RS	Délivrance sur pied	120m3	13	AMEL	Délivrance sur pied	130m3
N° Parcelle	Type de Coupe	Destination et mode de commercialisation	Volume estimatif à délivrer										
12	RS	Délivrance sur pied	120m3										
13	AMEL	Délivrance sur pied	130m3										
<p>5.2 Convention de financement avec l'Etat : Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles DCM 2021-09-085</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Autorise Le Maire à signer la convention de financement avec la Région Académique d'Auvergne-Rhône-Alpes d'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires de la Commune ◆ Autorise Le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération 												
<p>5.3 Dématérialisation de l'achat public : Adhésion au groupement de commandes du CDG43 DCM 2021-09-086</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Accepte la proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonnée par le Centre de Gestion en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics ◆ Autorise Le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes et à conclure tout acte en découlant y compris à engager les frais s'y rapportant ◆ Donne délégation au Maire pour résilier, si besoin est, la convention selon les conditions qu'elle renferme. 												
<p>5.4 Subvention exceptionnelle à l'Amicale du Personnel Communal DCM 2021-09-087</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Octroie à l'Amicale du Personnel Communal de Retournac une subvention exceptionnelle de 700 €. ◆ Dit que les crédits afférents sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 en section de fonctionnement dépenses à l'article 6574. 												

<p>6.1 Travaux d'Éclairage Public – Maison de Santé DCM 2021-09-088</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'avant-projet des travaux d'extension du réseau d'éclairage public sur le site de la Maison de Santé et confie la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. ♦ Fixe la participation de la commune au financement de ces dépenses à la somme de 13 390.45 € et Autorise le maire à verser cette somme dans les caisses du receveur du Syndicat Départemental. ♦ Inscrit cette somme au budget primitif de l'exercice 2021 en section d'investissement dépenses ♦ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération
<p>6.2 Travaux d'Éclairage Public – Gendarmerie DCM 2021-09-089</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public sur le site de la Gendarmerie et confie leur réalisation au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. ♦ Fixe la participation de la commune au financement de ces dépenses à la somme de 3 839.93 € et Autorise le maire à verser cette somme dans les caisses du receveur du Syndicat Départemental. ♦ Inscrit cette somme au budget primitif de l'exercice 2021 en section d'investissement dépenses ♦ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération
<p>6.3 Travaux d'Éclairage Public – Aire de Camping-Car La Chaud DCM 2021-09-090</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public sur le site de La Chaud et confie leur réalisation au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. ♦ Fixe la participation de la commune au financement de ces dépenses à la somme de 17 593.43 € et Autorise le maire à verser cette somme dans les caisses du receveur du Syndicat Départemental. ♦ Inscrit cette somme au budget primitif de l'exercice 2021 en section d'investissement dépenses ♦ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération
<p>7.1 Foncier Régularisation d'alignement rue Henri Pontvianne – Parcelle BK 644 DCM 2021-09-091</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement d'une partie de la parcelle cadastrée BK 644 sise rue Henri Pontvianne, propriété de M. Mme François BACHELARD, à des fins d'alignement et d'intégration dans le domaine public. ♦ Dit que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la commune. ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération

<p>7.2 Foncier – Régularisation d'emprise foncière Rue Sainte-Barbe – Parcelle BK 597 DCM 2021-09-092</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Approuve l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement de la parcelle cadastrée BK 597 sise rue Sainte-Barbe, d'une superficie de 54 m2, propriété de Mme Géraldine DESTABLE, à des fins de régularisation foncière et d'intégration dans le domaine public. ◆ Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune. ◆ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
<p>7.3 Foncier – Régularisation foncière Section de La Bastide – Parcelle AI 318 DCM 2021-09-093</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Approuve la cession avec dispense de paiement de la parcelle cadastrée section AI 318 sise la Bastide, d'une superficie de 56 m2, propriété de la section de la Bastide, à M. Mme Gérard LHOSTE ◆ Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune. ◆ Autorise le Maire à signer, au nom de la section de la Bastide, tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
<p>7.4 Foncier – Régularisation Emprise Foncière Route du Corset – Parcelle M 1798 DCM 2021-09-094</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Approuve l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement de la parcelle cadastrée section M 1798, d'une superficie de 1018 m2, propriété de l'indivision FAVIER, à des fins de régularisation d'emprise foncière de la Route du Corset. ◆ Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune. ◆ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
<p>7.5 Foncier – Convention de mise à disposition à titre gracieux des parcelles cadastrées section AN 44, 42, 41 et 314 à l'Association Les Rangers DCM 2021-09-095</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Approuve la convention de mise à disposition à titre gracieux pour une durée de 15 ans renouvelable des parcelles cadastrées section AN 44, 42, 41 et 314 sis à Saint-Ignac à l'Association Les Rangers ◆ Autorise le Maire à signer la présente convention et tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 20H30



Le Maire, Patricia GOUDARD